Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 11 (1923)

Heft: 6

Artikel: Catalogue des curés de Fribourg [suite]

Autor: Waeber, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817558

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CATALOGUE DES CURÉS DE FRIBOURG

par L. WAEBER, chanoine.

(Suite)

White the property of the prop

JEAN CORDEIR 1. — C'est un livre de comptes de l'Etat (Rechnungsbuch I A), par certaines de ses parties le plus ancien qui soit conservé aux Archives cantonales, qui nous fournit les seuls renseignements chronologiques que nous possédions au sujet de Jean Cordeir. Sans faire partie, à proprement parler, des Comptes des trésoriers, lesquels sont, dans la règle, semestriels et nominatifs, et ne remontent que jusqu'à l'année 1402, notre volume contient des annotations de nature et de provenance diverses et s'échelonnant sur un assez grand nombre d'années. Il offre en outre cette particularité, alors assez fréquente, d'avoir été utilisé simultanément par les deux extrémités, ce qui a obligé à le retourner, autrement dit à l'employer à l'envers, pour la seconde moitié². Très abimée dans ses premières ou plutôt dernières pages, — dont il ne reste plus que des lambeaux, celle-ci renferme des notices allant d'une date qu'il n'est donc pas possible de préciser — 1383 environ jusqu'à 1436 3. Elle est consacrée aux matières ecclésiasti-

¹ On trouve aussi la forme *Corder*, ainsi dans le dernier acte mentionné à propos de Nicolas Chedel.

² Dénomination toute relative : nous l'appelons seconde pour cette unique raison qu'elle est, des deux, la plus courte.

³ Tandis que le corps du volume embrasse la période qui va de 1376 à 1413.

ques, et contient principalement les règlements de comptes que présentait chaque année au Conseil le maître de la fabrique de Saint-Nicolas. Or, dans ces petits rapports, on trouve assez régulièrement, à la suite de la mention de l'avoyer, celle du curé, quelquefois désigné par son nom.

Schneuwly, et Dellion après lui, se basant sur l'une de ces attestations, font mourir notre Jean Cordeir en 1389 ¹. Mais la déduction est contestable. Ce qui ressort en effet du texte du folio 181 auquel ils se réfèrent ², c'est que, le 14 février 1389-90, Cordeir n'était déjà plus curé, soit qu'il eût résigné ses fonctions, soit que, plus probablement, il fût mort.

Par contre, il y avait, et dans le même livre de comptes, autre chose à signaler. Un peu plus haut en effet, au folio 186 ³, Jean Cordeir est mentionné deux fois, en date du 29 avril 1384 ⁴ et du 20 février 1385-86 ⁵, comme curé — et curé bien vivant — de Fribourg.

Ces deux attestations, les deux seules que nous possédions à son sujet, sont donc aussi les deux dates extrêmes, à notre connaissance, de son ministère curial dans notre cité. Ajoutons toutefois que, grâce aux rapports, relativement nombreux, du *Rechnungsbuch* précité où le curé de

¹ Et c'est la seule indication chronologique qu'ils donnent sur son compte.

² doit Johan Cordeir, depart don Johan Cordeir, jadix cure de fribor, jij (=80) flor. La date se trouve au verso.

³ Cette partie de notre volume, étant donnée la disposition de celui-ci, est paginée à rebours; les derniers feuillets quant à la numérotation, mais qui se présentent les premiers, après que le livre a été retourné, concernent donc les événements les plus anciens.

⁴ Remembrance que les delivrances faites par don Hugo Früyo por le fait dou... (déchirure ; ce Chedel est le prédécesseur de Cordeir.) don Nichol. Chedel seremountent ses recehues a... XXIX ior (= jour) davril lant (= l'an) mil ccclxxxiiii en la presence de... (manque le nom de l'avoyer) don cure don Johant Corder.

⁵ Remembrance que le XX ior de fevrer lant lxxxv... en la presence de mons. Jaques Richo avoye de Fribor... (manque le nom de baptême de notre curé) Corder cure de Fribor.

Fribourg est désigné par son nom, on peut affirmer, et avec plus d'assurance que pour plusieurs des plébains précédents, que Jean Cordeir a succédé sans interruption à Nicolas Chedel, et qu'il fut également le prédécesseur immédiat de Pierre de Villa.

Pour PIERRE DE VILLA (ou de MONTAGNY-LA-VILLE) les références abondent, aussi bien dans le livre de comptes dont il a été question plus haut, que dans les pièces conservées dans nos diverses collections manuscrites.

Il est signalé, comme curé de Fribourg, le 14 février 1389-90, au folio 181 du *Rechnungsbuch*, dans le compte de la fabrique de St-Nicolas déjà mentionné à propos de Jean Cordeir ¹.

Il signe, comme témoin, un acte passé le 10 février 1389, style de la curie de Lausanne, — soit donc le 10 février 1390 ².

Son nom apparaît dans un compromis, le 10 avril 1390. Sous les sceaux de la communauté et du décanat de Fribourg, et ensuite d'un arbitrage composé de l'avoyer et de plusieurs bourgeois, il fut convenu entre Pierre de Montagny-la-Ville, curé de Fribourg, et Pierre de Villar, curé de Villar, en conflit au sujet de la dîme des novales sur les Grand'Places, que chacun en recevrait la moitié 3.

^{1 ...} doit don Pierre de la Ville, cure de Fribor xxiii fais de pierra extima iii et dimie de pierra (= vingt-quatre fais, évalués trois cents et demi de pierres)... La date, nous l'avons déjà dit, se lit au verso.

² D. Petrus de Villa, curatus Friburgi... Friburgi, decima die mensis februarii anno Domini 1389 secundum stylum curie lausannensis sumpto. (Cartulaire de Rüggisberg, f. 92. Bibliothèque cantonale, Fribourg.)

³ Cum questio seu discordia moveretur inter viros discretos dominum Petrum de Villa Montagnyaci nunc curatum parochialis ecclesie de dicto Friburgo ex una parte, et dominum Petrum de Villar curatum de Villar ex altera... (Archives des Augustins, litt. X, N° 1; A.C.F.)

Nous omettons les nombreuses attestations des années qui suivent, pour nous en tenir aux deux dernières qui nous sont connues:

Par acte du 26 janvier 1398, style de Lausanne, soit donc 1399, Nicolas de Vuippens, seigneur de Vivy, explique qu'un oncle (Rodolphe de Vilar) de sa femme (Jaquette de Vilar), a donné à celle-ci, en 1360, toutes ses terres sises à Cormanon, sous cette réserve que, si elle mourait sans enfant, ces biens deviendraient la propriété des religieuses d'Engelberg. Or, nous déclare Nicolas de Vuippens, son épouse est morte récemment, sans lui laisser de famille, et c'est pourquoi il vient d'exécuter les volontés du testateur, ce que, entre autres témoins, atteste Pierre de Villa, curé de Fribourg ¹.

Enfin, en date du 8 janvier 1400, après intervention de l'avoyer, du curé, Petrus de Villa, et de divers bourgeois de Fribourg, et en présence des Soixante et des Deux-Cents, un accord fut conclu, qui mit un terme à un différend surgi entre le monastère d'Hauterive et quelques personnages de notre cité. Après ratification de la sentence arbitrale par les deux parties, l'arrangement fut signé à Payerne, le jeudi après l'Epiphanie 1399, style de la curie de Lausanne, soit donc le 8 janvier 1400 ².

Schneuwly ³ fait élire Pierre de Villa comme curé de Fribourg en 1389 ⁴. Nous ignorons donc, en réalité, la date de son entrée en fonctions, et nous le rencontrons chez nous, comme curé, à partir de février 1389-90 jusqu'en janvier 1400. Une remarque du livre de comptes déjà plusieurs fois mentionné nous permet d'ajouter qu'en date du 26 août

¹ Maigr. tir. 33, Nº 2; le numéro 1 est l'acte de 1360.

² Datum et actum apud Paterniacum die iovis proxima post festum Epiphanie Domini anno eiusdem 1399 secundum stylum curie lausannensis sumpto. (Hauterive 1. suppl., N° 190; N° 1669 du Régeste Gumy.)

³ Et Dellion à sa suite.

⁴ Sans doute, parce qu'il ne fait mourir Jean Cordeir qu'en cette année-là.

1404, il avait abandonné ses fonctions ¹. Selon une formule déjà rencontrée à propos de son prédécesseur, Jean Cordeir, il y est en effet parlé de « Dom Pierre de la Villa, jadis curé de Fribourg. » (f. 172.)

PIERRE RUERAT. — Les documents qui nous en parlent sont rares. Plus exactement, il n'y en a que deux à nous fournir une donnée chronologique explicite ².

Pierre Ruerat apparaît pour la première fois en 1407 ³. Par acte fait à l'église de St-Nicolas, le 9 juillet, et scellé par le doyen Jean Malamulier, ce dernier, choisi comme juge, déclare que Jean Fabri, curé de Marly d'une part, et Hugo Lombardi, curé d'Ependes de l'autre, qui revendiquaient tous deux, au nom de leur église, une certaine dîme, ont demandé comme arbitres, entre autres Pierre Ruerat, curé de Fribourg, et Pierre, curé de Villa-St-Pierre ⁴.

On peut cependant remonter plus haut et, par déduction, établir la date de la nomination de Ruerat.

Nous apprenons, par les comptes des trésoriers 5, qu'une

¹ Mais non pas que c'est jusqu'alors, comme l'affirme Schneuwly, qu'il resta curé de Fribourg, ou, comme il l'indique dans sa table justificative, que c'est en 1404 qu'il est mort. Il vivait encore en 1417 (Dellion).

² Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte un texte du 6 juin 1453, où il est parlé, à propos de la fondation d'un autel à Arconciel, de *Petrus Ruerat quondam curatus Friburgi*. Notre curé, alors, était mort depuis plus de quarante ans.

³ Schneuwly le fait choisir comme curé de Fribourg en 1404, probablement parce que c'est alors que, selon lui, meurt Pierre de Villa, ou que se termine du moins son ministère. Dellion, sans fournir de références nouvelles, donne même comme point de départ l'année 1402.

⁴ ... Venerabiles viros dnos petrum Ruerat curatum friburgi, petrum curatum de villa sancti petri... elegimus ... Datum in ecclesia bti nicholai friburgi die sabbati ante festum translacionis bti benedicti, anno Dni 1407 (arch. de St-Nicolas; Marly, N° 4). La fête de la translation de S. Benoît se célébrait le 11 juillet. Cette année, c'était un lundi. Le samedi précédent était donc le 9.

⁵ Le compte Nº 2, qui va du 25 janvier au 15 juin 1403.

élection de curé a eu lieu à Fribourg au premier semestre de l'année 1403 ¹. Nous savons, d'autre part, que Ruerat fut nommé un jour d'Ascension, comme successeur de Pierre de Villa décédé ². Combinant ces deux données, nous arrivons à cette conclusion : Pierre Ruerat a été élu curé de Fribourg le 24 mai 1403, — car telle était, cette année-là, la date de l'Ascension.

L'autre texte daté est le testament de notre plébain, et doit être de peu antérieur à sa mort 3. Il est du 5 juillet 1412.

Datum Friburgi... in festo Ascensionis Dni (la demande de l'institution était parfois envoyée à l'Ordinaire le jour même de la nomination; ici la chose est certaine, car c'est la seule manière d'expliquer que cette lettre ait été rédigée un jour férié).

Dno... G. (évidemment Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne de I394 à 1406)... lausannensi episcopo... (A.C.F., Reg. not. 45, f. 2, v.)

³ Le fait que, deux mois plus tard, on trouve un nouveau curé à Fribourg en est un indice suffisant. Il ne faut pas voir autre chose qu'une formule conventionnelle de notaire dans la phrase du début : « sanus et hilaris mente et corpore per Dei graciam in bonaque

¹ Hem ou banderet dou bor (≠ du quartier du Bourg) por alleir commandeir les borgeis por mettre et establir lencureir, ... 4 s. (Id., sous la rubrique « Frais divers »).

² C'est M^{11e} J. Niquille qui nous a signalé ce texte. Il s'agit de la demande adressée par l'avoyer, le conseil et la communauté de Fribourg à l'évêque de Lausanne, d'instituer le curé qui vient d'être nommé. Ce document se trouve dans un volume où le notaire Pierre Cudrefin a conservé la copie de certaines pièces, afin d'avoir, à l'occasion, sous la main des formulaires pouvant lui servir de modèles. Etant donné le but poursuivi, la date n'a, malheureusement, pas été relevée; tandis que d'autres particularités l'ont été. Voici, pour nous, l'essentiel de cette lettre : Cum nostra parochialis ecclesia S. Nicholay Friburgi ad praesens vacet per obitum Dni Petri de Villa, quondam ultimi curati... eiusdem..., noverit vestra paternitas.. post obitum dicti ultimi rectoris in alium curatum... dictae... ecclesiae communiter elegisse... Dnum Petrum Raverat (sic; erreur manifeste du copiste) presbyterum, exibitorem praesentium, dudum curatum de Espendes, ...quemquidem... in curatum... dictae ecclesiae... instituendum... vestrae paternitati... ...praesentamus... ut eundem Dnum Petrum in ...curatum ipsius ecclesiae ...instituere dignetur...

Il porte la signature de Pierre Cudrefin notaire, et les sceaux de la communauté et du doyen de Fribourg. Pierre dit Ruerat ¹, curé de Saint-Nicolas ², y dispose de tous ses biens en faveur de son frère Nicolas, dit Ruerat, prêtre également.

Lors du procès religieux intenté dans notre ville aux partisans des Vaudois qu'on y avait signalés, à la séance du 5 avril 1430, comparaît devant le tribunal de l'inquisition un certain Ulric du Jordil. Il déclare avoir été mis, par son gendre, en contact avec les hérétiques, il y a de cela dix-huit ans au moins 3. Il ajoute qu'il s'en est confessé, et même à trois reprises; et la première fois, au curé de Fribourg du nom de Pierre Ruerat 4. A s'en tenir au chiffre de dix-huit ans, et à supposer, comme le contexte semble d'ailleurs l'indiquer, que, de la part de notre homme, l'adhésion à l'erreur avait été de courte durée, cette confession se placerait vers le milieu de l'année 1412, soit donc tout à la fin du ministère de Pierre Ruerat 5. (A suivre)

memoria et compos animi constitutus », et de même dans cette affirmation que « melius sit homini spe mortis testatum vivere quam spe vite decedere intestatum, cumque nichil existat morte cercius et nichil incercius hora mortis, propter fragilitatem humane nature que quandoque labitur repentine, et ob hoc melius sit homini mortem prevenire quam ab ea preveniri ». Au milieu de ces rassurantes périodes, il est néanmoins parlé de « volontés dernières.»

¹ Dans la suite du testament, il est appelé Pierre Ruerat tout simplement.

² Ego Petrus dictus Ruerat curatus ecclie parochialis sancti Nicolay de Friburgo (Arch. de St-Nicolas; donations Nº 96).

³ dicens... quod dudum sunt lapsi decem octo anni, salvo pluri (A.C.F., Aff. ecclés., N° 26, f. 57.)

⁴ et dixit quod de hoc iam diu est confessus, videlicet primo Dno curato friburgi nuncupato Dnus Petrus Ruerat. (Id.)

⁵ Les historiens qui se sont occupés des curés de Fribourg ont signalé, à propos de Ruerat, deux textes encore qui, sans fournir d'autres précisions chronologiques, permettraient du moins de faire de notre Pierre Ruerat et d'un certain Pierre Freischer, un seul et même personnage. Mais nous croyons que cette identification repose sur une méprise. Voici les textes. Ils figurent tous deux parmi

les actes notariés de Richard Fülistorf. En date du 30 avril 1409, un relieur, Conrad Chanaleir, bourgeois de notre cité, et Anne, son épouse, vendent à Domino Petro Freschers (on a écrit au-dessus : freyssers) curato de Villa procuratori et procuratorio nomine confratriae b. Martini in Friburgo, un cens annuel de six sols de Lausanne, pour le prix de 6 livres ; et le lendemain, 1. mai, par un nouvel acte faisant immédiatement suite au premier, Petrus Freschers accorde aux deux époux qui ont négocié cette vente l'autorisation de racheter le cens pour le même prix. (Registres des notaires t. 16 - ou 7 de la collection Rich. Fülistorf - p. 74 et 74 v.) D'autre part, Willinus Wenders, meunier de Praroman, résigne, le 26 mars 1412, en faveur de Conon Umbscheidno, bourgeois de Fribourg, les droits qu'il peut avoir sur le moulin de Praroman, quod tenebat a Dno Petro Freyscher curato de Villa et ab Anthonio de Dudingen domicillo. (Id. t. 18 - ou 8 de la collection des actes notariés de Rich. Fülistorf, — p. 68 v. et 69.) Il n'y a, on le voit pas un mot qui fasse de ce Pierre Freischer un curé de Fribourg, ou qui permette de l'identifier avec notre Pierre Ruerat. Il était curé de Villaz, Villaz-St-Pierre probablement. Dellion du moins le donne comme tel, (Dict. des paroisses du cant. de Frib., t. XII. p. 138); mais il ne semble pas s'être douté que c'était celui-là même que, dans sa liste des curés de Fribourg, il intitule, avec Schneuwly, « Pierre Freischer, dit Ruerat ». L'auteur de la confusion est ici l'archiviste Daguet. Au tome 8 de ses Extraits historiques, f. 182 v., résumant le dernier acte qui vient d'être cité, il traduit quod tenebat a Dno Petro Freyscher curato de Villa par : « so er von dem Stadtpfarrer, D. Petro Freyscher... hielt. » Même affirmation de la part de Daguet, mais avec renvoi au texte précédent, du 30 avril 1409, dans son Répert. alphab. de Fribourg-ville, f. 1091. D'où provient, chez lui, la méprise, c'est ce que nous ne saurions dire. Ou'il ait traduit curatus de villa par curé de ville, Stadtpfarrer, paraît inadmissible de la part d'un historien aussi averti. Si, dans l'acte du 9 juillet 1407 cité ci-dessus, Petrus curatus de villa sancti Petri est identique à Petrus Freyscher curatus de villa que nous venons de rencontrer, celui-ci serait, dans cette pièce, attesté comme nettement distinct de notre Pierre Ruerat, curé de ville. Il est presque superflu d'ajouter que, du fait que Pierre Freischer était curé de Villaz-St-Pierre, il ne suit aucunement qu'il y résidait. Il y a, dans les deux textes que nous avons rapportés, des indices qu'il habitait Fribourg.